

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 12 décembre 2017**

**Rapporteur :  
Monsieur Didier LENNON**

**N° 66**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 19/12/2017  
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017  
(accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Charte de partenariat entre Quimper Bretagne occidentale et la fondation Abbé Pierre**

**Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, Quimper Bretagne Occidentale met en œuvre sa politique de l'habitat et s'appuie pour ce faire sur un réseau d'acteurs locaux du logement.**

**La Fondation Abbé Pierre et Quimper Bretagne Occidentale souhaitent s'associer dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne et formaliser ce travail collaboratif par la signature d'une charte partenariale.**

\*\*\*

La Fondation Abbé Pierre souhaite s'engager dans un partenariat avec Quimper Bretagne Occidentale pour faire progresser le traitement global de toutes les dimensions d'indignité de logement.

A travers son Programme Local de l'Habitat (2011- 2018), Quimper Bretagne Occidentale mène des actions de lutte contre l'habitat indigne :

- La cellule mal logement : en tant que délégataire des aides à la pierre, Quimper Bretagne Occidentale a mis en place en 2013 un dispositif territorial et partenarial permettant de coordonner le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne. La cellule se réunit tous les 2 mois et traite les signalements (fiches-repérage remontées par les acteurs de terrain). La cellule est animée par le service habitat de Quimper Bretagne Occidentale, en partenariat avec l'ARS, l'ADIL, le CDAS, la DDCS, le CCAS, la CAF, la CLCV, la Fondation Abbé Pierre, et selon les situations, le SCHS et le service juridique de la Ville de Quimper.

- La mise en place d'un observatoire des copropriétés en 2017 à l'échelle de l'agglomération : cette politique publique préventive doit permettre à la collectivité de mieux connaître la problématique du parc de logements en copropriété et de développer des fonctions de veille continue, en vue notamment de détecter à temps les évolutions négatives et de repérer par des indicateurs d'alerte les copropriétés nécessitant une intervention ciblée.

- L'Opération « Quimper, cœur de ville » (OPAH-RU 2016-2021) : la lutte contre l'habitat indigne est en enjeu prioritaire de cette opération. En effet, l'étude pré-opérationnelle, menée en 2014-2015, a révélé de nombreuses situations de mal logement sur le centre-ville de Quimper, le parc privé potentiellement indigne représente ainsi plus de 600 logements sur le centre-ville.

Par cette charte, la Fondation Abbé Pierre propose de soutenir les actions de lutte contre l'habitat indigne de la collectivité en mobilisant son ingénierie, ses ressources matérielles, financières et de son réseau de bénévoles.

Ce partenariat pourra se traduire par :

- Le cofinancement de situations de sorties d'insalubrité et d'habitat dégradé de propriétaires occupants impécunieux avec le concours de financement ANAH et d'aides de collectivités locales.

- Le cofinancement de résorptions de situations atypiques d'habitat indigne quand les financements de l'ANAH ne sont pas mobilisables ou non mobilisables dans l'urgence. Cela peut comprendre le bâchage de logement, la sécurisation électrique avant tous travaux, des réparations urgentes. Cela peut avoir aussi attrait à l'occupation de locaux non destinés à un usage d'habitation.

- Le soutien aux actions associatives d'accompagnement, d'accès aux droits liés à l'habitat et de soutiens aux locataires victimes de situations d'indignité ou d'indécence.

\*\*\*

Au regard de l'ensemble de ces éléments, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président de Quimper Bretagne Occidentale à signer la charte, de partenariat avec la Fondation Abbé Pierre.